

Les Helvètes commentent leur politique démographique

Autor(en): **Glardon, Marie-Jo**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **82 (1994)**

Heft 5

PDF erstellt am: **18.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-286844>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les Helvètes commentent leur politique démographique

La Suisse participera à la Conférence internationale sur la population et le développement qui se déroulera au Caire en septembre prochain. Elle a publié un rapport dans lequel elle tente d'établir un bilan de sa politique démographique.

« **U**ne certitude, sauf catastrophe majeure, notre planète dénombrera au XXI^e siècle 10 milliards de personnes. Il ne s'agit pas d'être pour ou contre: il faut le considérer comme un fait qui surviendra. Et en tirer les conséquences. » Cette remarque de Pierre Gililand pourrait servir d'introduction aux travaux qui se dérouleront au Caire en septembre prochain.

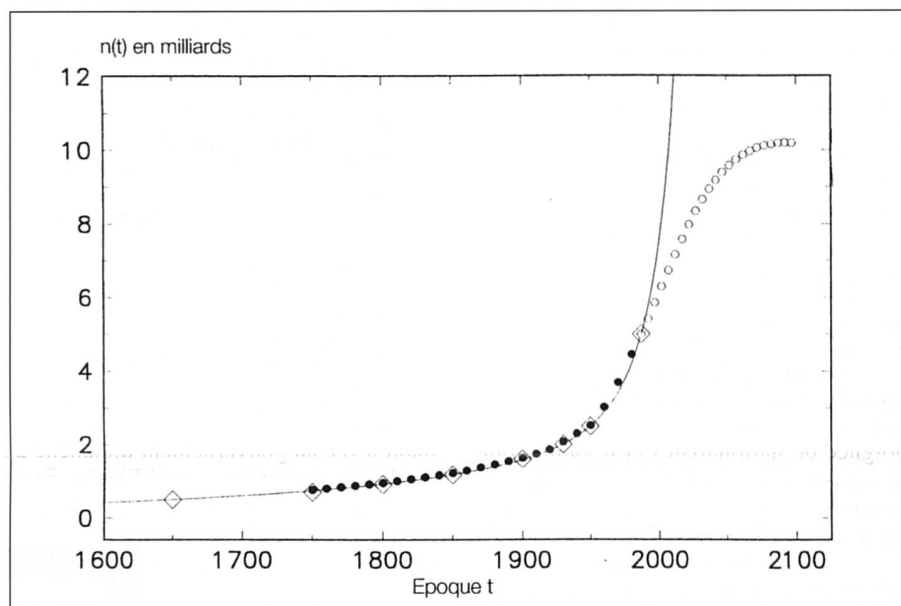
En tant que membre de la communauté internationale, la Suisse a répondu au questionnaire préparatoire de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). Le rapport qui vient d'être publié* nous apprend pourquoi notre gouvernement n'a pas de politique démographique coordonnée et n'envisage pas non plus d'intervention spécifique en la matière: «Le Conseil fédéral est en faveur d'une vision globale embrassant le processus démographique, la croissance économique, les droits de l'homme (sic) et le développement durable dans une perspective européenne et universelle. Il n'ignore pas que, d'un point de vue global, le problème majeur de l'hémisphère Nord n'est pas la croissance démographique mais la dilapidation forcée des ressources et la pollution de l'environnement.»

On sait que la Suisse fait partie des pays au taux de fécondité très bas, avec une moyenne de 1,6 enfant par femme. La légère croissance de sa population (8% ces dix dernières années) est pour une large part due à sa population étrangère. Le vieillissement est l'autre caractéristique importante de la démographie suisse. On prévoit que le nombre de retraité-e-s pour 100 personnes en âge de travailler va passer de 24 à 28, ou au plus 33% dans les vingt ans à venir.

Pour rester sur les questions de politique intérieure qui nous intéressent ici, retenons quelques points forts et clairs de ce rapport.

Migrations

«La politique en matière d'asile et des étrangers est l'unique domaine ayant une influence directe et efficace à court terme sur l'évolution démographique de la Suisse. A long terme, l'arrivée d'une main-d'œuvre étrangère, pour autant qu'elle soit



Gaston Fischer, Où nous conduit l'explosion démographique? In *Stratégie énergétique, biosphère et société 1993-1994. L'explosion démographique contre le développement durable*. Université de Genève. Editions Médecine et Hygiène.

La population mondiale s'est multipliée par quatre en un siècle, du jamais vu dans l'histoire de l'humanité. Le genre humain se trouve presque au sommet d'une courbe exponentielle de croissance démographique, qui va commencer à s'écarter dans le courant du siècle prochain. Le temps de doublement de la population mondiale (trente ans) va ensuite s'allonger à nouveau, ce qui fait prévoir 11 milliards de personnes sur la planète en l'an 2100.

contrôlée et qu'elle satisfasse aux exigences du marché du travail, aura un effet bénéfique pour l'économie suisse et pourrait compenser en partie la diminution du nombre de personnes en âge de travailler. » Pour favoriser l'intégration des étrangers et des étrangères, il faudra manœuvrer entre l'ordonnance du 6 octobre 1986 limitant le nombre des étrangers et l'indispensable ouverture à la main-d'œuvre qualifiée des pays européens. Les autres, les réfugiés et les immigrés du tiers monde, sont plutôt mentionnés dans le cadre de la lutte contre les causes des migrations et la promotion humanitaire du nouvel ordre économique mondial...

Planning familial

Le rapport ne cache pas les différentes atteintes au principe du libre accès des femmes aux moyens de contrôler leur fécondité en toute liberté. Une loi fédérale de

1984 sur les centres de consultation en matière de grossesse oblige les cantons à fournir gracieusement aide et conseil à toute personne directement concernée par une grossesse. «Les cantons ne sont toutefois pas obligés par la loi à promouvoir l'éducation sexuelle et les centres de planification familiale» et la contraception reste un service médicalisé qui n'est pas remboursé par les caisses maladie. «Les initiatives visant à dépenaliser l'interruption de grossesse ont jusqu'ici été rejetées par le Parlement et le peuple.»

En matière d'aides en faveur des mères et enfants et des mesures de politique familiale, le rapport commence par parler d'une «politique familiale active» en citant ce fameux article 34 quinquies de la Constitution de 1945 qui promettait entre autres l'assurance maternité que les femmes résidant en Suisse n'ont toujours pas en 1994. Et finit par un constat moins fanfaron: «La nature et l'étendue des prestations en cas de maternité en Suisse se situent à un ni-

veau inférieur à celui rencontré dans la plupart des pays européens, le congé-maternité n'est garanti que pour une durée insuffisante et n'est pas réglé de façon homogène au niveau fédéral... Les allocations familiales ne couvrent qu'une petite partie des coûts engendrés par les enfants: un droit de congé parental garantissant la possibilité de retrouver sa place de travail est inexistant.»

Les manques, les retards et les lacunes sont même expliqués par les «conceptions traditionnelles des Suisses face à la répartition des rôles entre hommes et femmes». La préparation du projet de loi sur l'égalité, le projet d'assurance maternité et des projets concernant les allocations familiales et les congés parentaux sont avancés officiellement comme des mesures complémentaires visant à diminuer les «difficultés pratiques qui interdisent aux femmes de participer de manière accrue à la vie active et empêchent une distribution plus équitable des rôles entre l'homme et la femme au sein de la famille».

Marie-Jo Glardon

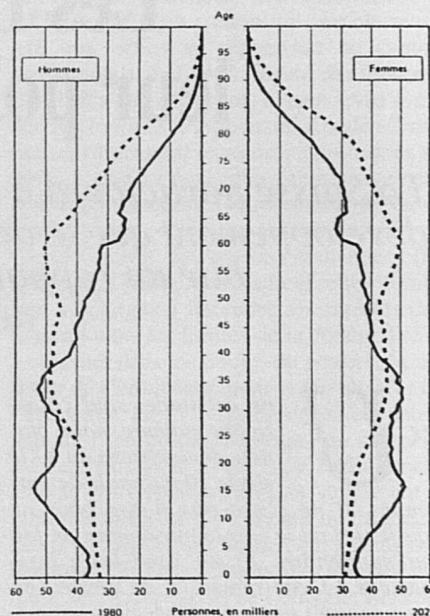
* Population et développement. Rapport national de la Suisse pour la Conférence internationale de 1994. Berne: Office fédéral de la statistique, 1994, 50 pages. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès d'Espace Femmes International, 2, rue de la Tannerie, 1227 Carouge.

Suisse 2000

Les enjeux démographiques étaient le centre d'intérêt d'un congrès qui se déroulait à Lausanne les 7 et 8 mars 1991, à l'occasion du centième anniversaire de la transformation de l'Académie en Université.

Les organisateurs, Olivier Blanc, doyen d'HEC, Marc Diserens, directeur du SCRIS, et Pierre Gilliard, professeur à l'IDHEAP, réunirent les actes de ce colloque en un ouvrage de 400 pages, *Suisse 2000: Enjeux démographiques*, paru aux Editions Réalités sociales. On y retrouve toutes les interrogations que suscitent les réalités démographiques actuelles et à venir: compatibilité entre démographie, économie et écologie, comment gérer le vieillissement des ressources humaines, l'avenir de l'AVS et de la prévoyance sociale, les perspectives qu'offre l'évolution de la population mondiale, etc. Un ouvrage de référence indispensable.

Source: Suisse 2000: Enjeux démographiques, Ed. Réalités sociales, 1991.



La Faculté de Médecine de l'Université de Lausanne met au concours le poste de

Chef de la Division de Pharmacologie clinique du Département de Médecine interne, avec rang professoral

Les candidat(e)s doivent avoir un titre de Docteur en médecine et une bonne expérience clinique (titre FMH ou

équivalent). Ils doivent présenter un dossier scientifique démontrant une activité de recherche personnelle et originale dans le domaine de la pharmacologie clinique, une capacité à établir des collaborations dans ce domaine, une expérience d'enseignement au niveau universitaire (pré- et/ou post-gradué), une capacité d'assurer les services requis d'un responsable d'une division de pharmacologie clinique. La possession d'un titre de sous-spécialité en pharmacologie clinique FMH, ou une formation équivalant à un tel titre, constituerait un avantage.

Les candidat(e)s sont prié(e)s de faire parvenir leur curriculum vitae et leur dossier scientifique au Professeur C. Perret, Doyen de la Faculté de Médecine, Rue du Bugnon 9, 1005 Lausanne, jusqu'au 1er juin 1994. Le cahier des charges peut être obtenu à la même adresse.

Soucieuse de promouvoir l'accès des femmes à la carrière académique, l'Université encourage les candidatures féminines.

La Faculté autonome de théologie protestante ouvre une inscription pour un poste de

PROFESSEUR ORDINAIRE de Théologie systématique

Charge :

Il s'agit d'un poste à charge complète, comprenant 6 heures de cours et séminaires par semaine; direction de recherches. Excellente connaissance du français (capacité d'enseigner et d'écrire en français).

Titre exigé : Doctorat en théologie.

Entrée en fonction : 1er octobre 1994.

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le 31 mai 1994 au Secrétariat de la Faculté autonome de théologie protestante, 3, place de l'Université, CH-1211 Genève 4, auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.

Désirant associer tant les femmes que les hommes à l'enseignement et à la recherche, l'Université souhaite recevoir davantage de candidatures féminines.



UNIVERSITÉ DE GENÈVE